

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze septembre à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

Présents : CASAGRANDE Hervé, COMMENGE Hélène, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, PENNE Stéphane, SAINT-JEAN Marylis, SEBI Carine, JACQUET Julie, DON Daniel.

Absente : SEGAS Sophie.

Absents excusés : CHOPO Guy, DONNAINT Cédric, ROBERT Adrien.

Secrétaire de séance : PENNE Stéphane.

L'ordre du jour appelle les questions suivantes :

2018/033 – Délibération : renouvellement CDD administratif

Monsieur le Maire rappelle que Madame Ophélie BOUSQUET est embauchée en CDD pour aide administrative. Son CDD étant arrivé à son terme au 31 juillet 2018, il est proposé son renouvellement jusqu'au 31/12/2018 inclus à raison de 6/35°.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2018/034 – Délibération : nomination de voie

Suite à la vente d'une parcelle ayant l'objet d'un plan de division donnant lieu à une création d'accès, il est nécessaire de nommer cette nouvelle voie. Celle-ci est située dans le secteur des Vignes du Bois, perpendiculaire à la « Route des Vignes », côté Senouillac. Le nom proposé est le suivant : « *Impasse des vignes* ».

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2018/035 – Délibération : notification relative au Marché « travaux de voirie » - Attribution des marchés de "Travaux de voirie communautaire et communale" dans le cadre du groupement de commande

Il s'agit de l'attribution **des marchés de travaux de voirie, accord cadre (marché à bons de commandes)**, lancé en procédure adaptée du 30 mars 2018 au 26 avril 2018. Le montant maximum des dépenses sur ces marchés ne devra pas atteindre le montant des seuils formalisés pour les marchés de travaux. Le montant est déterminé sur la durée totale des marchés, tenant compte de l'ensemble des lots correspondants aux besoins de toutes les collectivités, membres du groupement.

La durée du marché est d'un an renouvelable trois fois.

Les membres du groupement sont la Communauté d'agglomération ainsi que les communes suivantes : Andillac, Aussac, Bernac, Broze, Busque Cadalen, Campagnac, Cestayrols, Fayssac, Fénols, Giroussens, Graulhet, Grazac, Itzac, La Sauzière Saint Jean, Labastide de Lévis, Labessière-Candeil, Larroque, Lasgraïsses, Montans, Montels, Montgaillard, Montvalen, Rabastens, Rivières, Saint Beauzile, Saint Gauzens, Saint Urcisse, SIVU de Parisot-Peyrole, Vieux.

La Communauté d'agglomération est le coordonnateur du groupement.

Le marché est composé de 3 lots correspondants au découpage des 3 zones géographiques du territoire.

Lot n°02 - Travaux de voirie communautaire et communale dans le secteur 2 comprenant : Andillac, Bernac, Broze, Campagnac, Cestayrols, Fayssac, Itzac, Labastide-de-Lévis, Montels, Saint-Beauzile, Rivières et Vieux et la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

Les lots 1 & 3 concernent les autres communes.

Le marché prévoyait que l'analyse du critère prix des offres s'effectuerait à partir d'un détail quantitatif estimatif masqué.

Il est proposé au Conseil de communauté :

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relative aux marchés publics,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment leur article 6.2.2 Compétences en matière de création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire,

Vu l'analyse des offres présentée à la commission ad'hoc voirie constituée à l'occasion du groupement de commandes réunie le 17 mai 2018, passés sans formalités préalables, les procédures adaptées (MAPA), les procédures négociées, les dialogues compétitifs » notamment les « travaux d'un montant supérieur à 250 000 € HT et inférieur aux seuils formalisés »,

Vu l'analyse des offres présentée à la commission ad'hoc voirie constituée à l'occasion du groupement de commandes réunie le 17 mai 2018,

- **d'approuver** les propositions **et d'attribuer** les marchés ainsi qu'il suit :

Lot 2 : 4 offres (COLAS S.O.-MALLET/CARCELLER-CAUSSE ET BRUNET-ETPL & V- EIFPAGE)

Après analyse des offres l'entreprise retenue est **l'Entreprise ETPL & V (12260 VILLENEUVE) selon le BPU proposé.**

- **d'autoriser** le Président à signer tout document afférent.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2018/036 – Délibération : notification relative au Marché « Achat de fournitures ou matériaux livrés dans le cadre de la compétence voirie communautaire et communale »

Il s'agit de l'attribution des marchés de fournitures « *Achat de fournitures ou matériaux livrés dans le cadre de la compétence voirie communautaire et communale* ».

Vu la consultation lancée en procédure formalisée du 09/04 au 16/05/2018

Vu la durée du marché

Vu la composition de l'ensemble des lots

Vu la délibération du conseil communautaire dans sa séance du 11/06/2018

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** les propositions **et d'attribuer** les marchés ainsi qu'il suit :

- Lots 1 et 2 « *F de produits composites pour revêtement routier* » et « *Liants hydrocarbonés* » – Marchés remportés par LRG (CRINON Xavier)
- Lot 3 « *Gravillons classe b* » – Marché remporté par CARRIERE DU SUD-OUEST
- Lots 4 et 5 « *Graves, sables et graviers* » et « *Graves naturelles* » – Marché remportés par SGTP LACLAU

- **d'autoriser** le Président à signer tout document afférent.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2018/037 – Délibération : location des salles aux personnes extérieures à la commune

Suite à la dernière réservation, l'intérieur de la salle polyvalente a été restituée particulièrement salle notamment au niveau du sol. Les Elus sont invités à un débat sur le maintien de réservation à des personnes extérieures à la commune. En effet, lors de cette réservation, une communauté de gens du voyage a occupé les lieux alors que les personnes qui se sont présentées pour l'établissement du contrat étaient autres.

La salle polyvalente allant bientôt connaître des travaux importants de rénovation, les Elus ont décidé de **limiter la location aux personnes habitant la commune, sur justificatif de domicile.**

Le règlement intérieur sera revu et annulera le précédent. Une étude de cas par l'exécutif pourra être mise en place pour la demande de réservation des associations extérieures et des cas exceptionnels.

Pour : 9

Contre : 1

Abstention : 0

2018/038 – Délibération : approbation nouveaux statuts SIAEP du Gaillacois

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de se prononcer sur les modifications des statuts du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois sis à Rivières (81). Il en présente les motivations et précise que les délégués ont adopté ces modifications à l'unanimité moins une abstention. Il en donne lecture.

Vu la délibération du SIAEPG approuvant les modifications des statuts lors de son Comité Syndical du 3 septembre 2018, L'article 5211-17 du CGCT dispose que les communes ont un délai de 3 mois pour se prononcer, leur accord étant tacite au-delà de ce délai.

Monsieur le Maire précise que le comité syndical du SIAEPG invite les conseils municipaux à se prononcer dans les meilleurs délais étant donné le calendrier très serré des procédures engagées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les modifications des statuts présentées,
- Adopte les statuts résultant de ces modifications et annexés à la présente délibération,
- Charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Président du SIAEPG.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2018/039 – Délibération : dissolution du SIVU « voirie »

Monsieur le Maire rappelle que le transfert de la compétence voirie à la communauté d'agglomération induit la disparition des syndicats intercommunaux qui exerçaient, faute de compétence à exercer. Pour le SIVU du Gaillacois, le dispositif de dissolution est engagé depuis 2017 et arrive à son terme en organisant les conditions pratiques de la liquidation comptable. Le travail de liquidation a été mené par le syndicat sous le contrôle et avec les conseils du trésorier M. RIGAL.

Il donne ensuite lecture au Conseil municipal de la délibération du SIVU du Gaillacois en date du 4 septembre 2018 actant sa dissolution au 31 décembre 2018 ainsi que les conditions de liquidation :

En section d'investissement les comptes sont arrêtés au 30 juin 2018, Les bons de commande engagés par les communes de BERNAC, BROZE, CESTAYROLS, LAGRAVE, MONTANS, RIVIERES, doivent être annulés, les acomptes versés par ces communes seront intégralement remboursés ; les éventuelles factures seront prises en charge par les communes concernées.

L'arrêt des comptes en section de fonctionnement est fixé au 30 septembre 2018 afin de procéder à la liquidation de toutes les charges inscrites au budget s'étalant jusqu'au 31 décembre 2018.

La clôture des comptes permettra ainsi de valider le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice afin de procéder à la dissolution dans les délais impartis.

Concernant les excédents de fonctionnement constatés en fin d'exercice ils seront intégralement reversés à la commune de Fayssac afin de la dédommager des frais engagés pour le fonctionnement du SIVU (Utilisation du matériel informatique, fournitures de bureau, mise à disposition des locaux, etc.).

Concernant les éléments du bilan, en concertation avec M. le trésorier il est décidé de les répartir au prorata de la population INSEE au 1er janvier 2018 converti en pourcentage :

Communes	Population INSEE 2018	Conversion en %
BERNAC	193	2,40
BROZE	115	1,43
CASTANET	203	2,52
CESTAROLS	479	5,95
FAYSSAC	358	4,45
LABASTIDE DE LEVIS	939	11,67
LAGRAVE	2169	26,95
MONTANS	1419	17,63
RIVIERES	1045	12,98
SENOUILLAC	1128	14,02
TOTAL	8048	100

Concernant les excédents d'investissement ils seront reversés à chaque commune au vu des suivis des programmes de voirie individuels ; les éléments de calcul sont les suivants :

Les soldes positifs ou négatifs au 31/12/2016.

Le montant des subventions FDT non perçues en raison d'un montant de travaux effectués inférieur à la demande de subvention présentée auprès du Conseil Départemental.

Le FCTVA perçu pour les travaux effectués en 2016

Le remboursement des acomptes versés par les communes en 2017 (le remboursement le plus significatif concerne la commune de LAGRAVE, ce qui explique l'importance des sommes qui lui sont restituées).

La maîtrise d'oeuvre.

Les factures payées pour le marché 2016.

Les sommes seront reversées par les services du trésor, chaque commune verra son résultat de fonctionnement et d'investissement augmenter et devra en tenir compte dans la délibération d'affectation du résultat de 2018. Afin de faciliter ce reversement les sommes revenant à chaque commune sont converties en pourcentage.

Communes	Calcul en pourcentage
BERNAC	2,99
BROZE	5,24
CASTANET	2,88
CESTAROLS	6,09
FAYSSAC	1,73
LABASTIDE DE LEVIS	9,73
LAGRAVE	42,82
MONTANS	8,96
RIVIERES	7,04
SENOUILLAC	12,51
TOTAL	100

Le FCTVA perçu pour les travaux sur les exercices 2017 et 2018 sera perçu soit par les communes soit par la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet, (après avis de la Préfecture). Un état des sommes revenant à chaque commune a été fourni.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal valide les propositions du SIVU du Gaillacois, acte sa dissolution au 31 décembre 2018 et accepte les conditions de liquidation telles que définies ci-dessus.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Echéance projets/dossiers en cours

- **Papyrus** : pour le secteur de « La Janade », le matériel de simulation d'un nouveau tracé routier est en cours d'arrivage. Il va être installé prochainement. L'enfouissement des lignes aérienne est prévu avant fin 2018.
- **Travaux salle** : le mois de préparation arrivant à son terme, les travaux débuteront le 2 octobre 2018. L'augmentation du coût des travaux étant significative, une demande de renégociation de subvention est en cours. La fin des travaux est prévue pour fin 2018. Toutefois, il est à noter que la réutilisation de la salle après travaux sera à valider par la sous-commission de sécurité, que nous espérons courant janvier 2019.
- **Emprunt** : une demande est en cours pour le financement des travaux de la salle.
- **Fusion des communes** : malgré toutes les transactions avec les communes limitrophes, aucune n'a souhaité se constituer en commune nouvelle.
- **Adressage** : d'ici la fin du mandat, les rues et quartiers seront qualifiés par un nom de rue et un numéro sera attribué à chaque habitation.
- **Projet piscine** : un dossier de réhabilitation de la piscine existante nous donne un aperçu des travaux, du budget d'investissement et de fonctionnement. Il sera présenté lors de la réunion publique.
- **Achat véhicule** : projet de remplacement de la 4L.
- **Achat tracteur** : les élus sont en cours de réflexion quant à cette acquisition.
- **Travaux voirie** : les travaux représentent 51 000€ d'investissement.
- **Travaux école** : reprise et fin pour les prochaines vacances scolaires. Le nettoyage et la gestion des déchets n'ont pas donné satisfaction.

Réunion publique

La prochaine réunion publique se déroulera le vendredi **12 octobre 2018 à 20h30** à la salle de réunion, selon l'organisation suivante :

- Réunion d'information : 1h30 environ
- Réunion d'échange : 30 minutes environ

A cette occasion seront présentés entre autres, quatre projets pour la base de loisirs.

Questions diverses

Assainissement (Participation à l'Assainissement Collectif)

Sont à l'étude le maintien ou la baisse de la redevance et de la taxe d'assainissement. Le comparatif entre les simulations de l'étude antérieure en 2012 et la projection 2018 étaient justes. Aujourd'hui nous nous interrogeons à diminuer la redevance - donc la recette de financement - car elles ne sont plus aussi nécessaires, tout en gardant des marges d'intervention raisonnables.

Dissolution du CCAS

Les élus ne souhaitent pas la dissolution du CCAS proposé par les services fiscaux.

Baignade interdite

Cette année, des problèmes ont été rencontrés dans le secteur d'Aiguelèze lors de la manifestation organisée par l'association Triple A : nuisances sonores le dimanche soir / tags forum, abri bus, contenants... L'association devra être plus vigilante dès l'année prochaine afin que tout se déroule pour le mieux.

Succès confirmé avec 2 500 entrées payantes, mais il est à noter que cette manifestation arrive à la limite de ces capacités en corrélations avec les bénévoles.

Pass écolier Sport et Culture

Destiné à toutes les familles résidant sur leur commune et dont les enfants sont inscrits en école élémentaire (pas maternelle), le PASS ECOLIER favorise pour chacun d'eux l'accès ou la poursuite à une activité sportive ou culturelle.

Cette aide d'un montant de 50€ par an, par enfant et par activité, doit participer aux frais d'inscription à une ou plusieurs activités.

Pour les familles en situation de chômage, parent isolé ou non imposable, une majoration de la demande plafonnée à 100€ peut être étudiée par le CCAS. Certains riviérois ont souhaité connaître l'avis de la commune sur cette instauration.

Un groupe de travail va être mis en place.

CAP jardinier-paysagiste

Plusieurs questions sont soulevées :

- Les déplacements pour un tel personnel
- L'absence durant la période d'été

Le projet est actuellement stoppé.

Faucardage

Des investigations sont en cours sur une nouvelle organisation à mettre en place.

Courrier FNACA

Il sera rappelé les raisons d'une augmentation de la subvention provisoire et non pérenne.

Fin de la séance : 21h00

La date du prochain Conseil Municipal sera fixée ultérieurement.

DELIBERATIONS	THEME
2018/033	Délibération : renouvellement CDD administratif
2018/034	Délibération : nomination de voie
2018/035	Délibération : notification relative au Marché « travaux de voirie »
2018/036	Délibération : location des salles aux personnes extérieures à la commune
2018/037	Délibération : location des salles aux personnes extérieures à la commune
2018/038	Délibération : approbation nouveaux statuts SIAEP du Gaillacois
2018/039	Délibération : dissolution du SIVU « voirie »

Ainsi fait et délibéré le 11 septembre 2018.

Hervé CASAGRANDE	Guy CHOPO <i>Absent excusé</i>	Hélène COMMENGE	Daniel DON	Cédric DONNAINT <i>Absent excusé</i>
Christophe HERIN	Julie JACQUET	Cyril MANEN	Jean-Claude MAUREL	Stéphane PENNE
Adrien ROBERT <i>Absent excusé</i>	Marylise SAINT-JEAN	Carine SEBI	Sophie SEGAS <i>Absente</i>	